

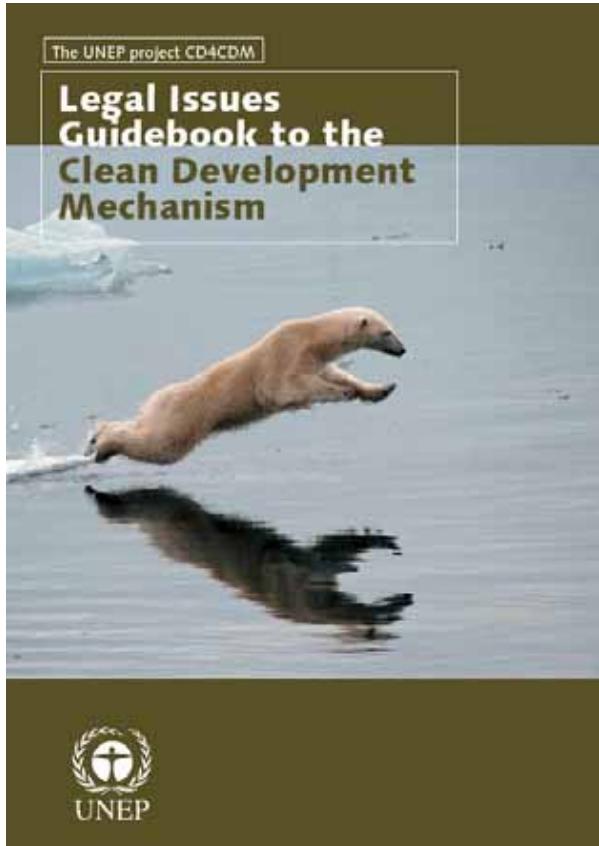


Une introduction aux aspects légaux et contractuels dans le MDP

Glenn S. Hodes
Energy Economist, UNEP Risø
glen.hodes@risoe.dk



Sommaire



Basé sur guides précédents et concernant:

Exigences légales de projets MDP

Interactions entre les lois nationales et internationales

Identification et gestion des risques spécifiques aux projets MDP

Approches structurantes et concluantes des contrats visées à la création et au transfert des URCEs

Conception des contrats et de négociations

Questions principales légales pour les porteurs de projets

Au niveau international:

- Complexité des règles émergeantes

Au niveau national:

- Expertise limitée des pays hôtes et ses ANDs qui sont ressource pauvres
- Intégration de l'approbation MDP et des lois/permis

Au niveau du projet:

- Agréments efficaces pour attirer des moyens financiers (p.e. s'adresser aux doutes d'investisseurs concernant les risques)
- Agréments efficaces concernant la création et transfert des URCEs (p.e. droits de propriété) et l'allocation des frais de transaction

Les exigences légales essentielles

- Projet réussit à la réduction ou séquestration des émissions de GES
- Projet correspond aux exigences nationales de l'AIE et les permis nécessaires sont complets
- Le Protocole de Kyoto a été ratifié par le pays hôte
- Lettre d'approbation formelle, y compris l'autorisation de la participation volontaire des parties prenantes
- DDP validé avec une méthodologie du niveau de référence + enregistrement par le CE
- Plan de surveillance suivi par des rapports de vérification de l'EOD
- Project se tient à d'autres lois nationales comme le droit fiscal, de propriété, des dérivés financiers, d'investissements directes et propriété étrangers
- Droits, responsabilités et allocation des risques documentés vis-à-vis du bénéfice créé



Structures des projets

Tous projets MDP comportent plusieurs risques pour les participants et les investisseurs. La structure dépend: de la nature du projet, du nombre des participants et de la rôle qui jouent les URCEs dans le contexte financier du projet.

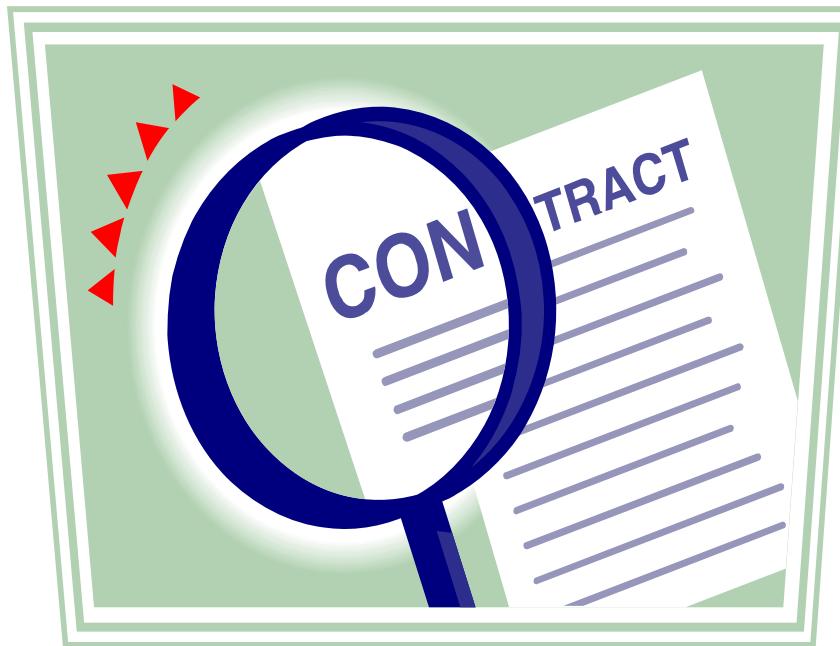
Des structures potentiels :

- Vente directe d'un projet MDP incité du pays hôte
- Mise à disposition de financement de dettes en échange d'un paiement partiel en URCEs
- Investissements en échange de revenues d'URCEs
- Financement de projet sans droit de recours
- Echange de la technologie contre des URCEs
- “Lier” les URCEs à d'autres produits par des arrangements “offtake”. Aussitôt qu'une structure approprié est choisi, les risques doivent être considérés et assignés.

Contrats MDP

- Structures fortement influencés par les acheteurs majeurs, mais quand même une variété d'approches (appel d'offres compétitif, déroulement à travers d'un courtier indépendant, négociations contractuelles individuelles)
- Peuvent assigner des URCEs de plusieurs manières différentes (p.e. achat/vente à base des données de marché de l'instant (spot), transactions fermes en avance et options)
- Possibilité d'approches contractuelles alternatives (regardez guide)
 - vente directe d'URCEs si l'acheteur ne participe pas dans le projet MDP concret
 - l'acheteur tient un intérêt financier et les URCEs font seulement partie des arrangements contractuelles

Documentation légale principale





1. Lettre de soutien

- Entre le porteur (ou acheteur) et le pays hôte
- Expression de la volonté/soutien du pays hôte
- Preuve que le pays hôte a été informé et soutient le projet
- Pas de confirmation obligatoire parvenant à un droit d'approbation future

2. Lettre d'approbation

- Entre le pays hôte et le porteur du projet
- Mais aussi: entre le pays hôte et le pays Annexe I
- Devrait être inconditionnelle
 - pas entièrement clair si l'approbation peut être annulée et sous quelles conditions

3. Déclaration d'intentions

- Entre vendeur et acheteur
- Document légal tôt (Lettre de Mandat)
- Assure exclusivité – droit mais pas d'obligation
- Remboursement si le porteur décide unilatéralement de brocher négociations
- Aide au sponsor du projet à obtenir financement

4. Contrat d'achat de réduction d'émissions

Allocation des risques, droits et responsabilités



Définit le produit

Suivi

Vérification

Certification

Livraison

Mise en oeuvre de projet

Emploi du protocole de surveillance

Faciliter la vérification

Prix + conditions de paiement

Comment calculer

Timing

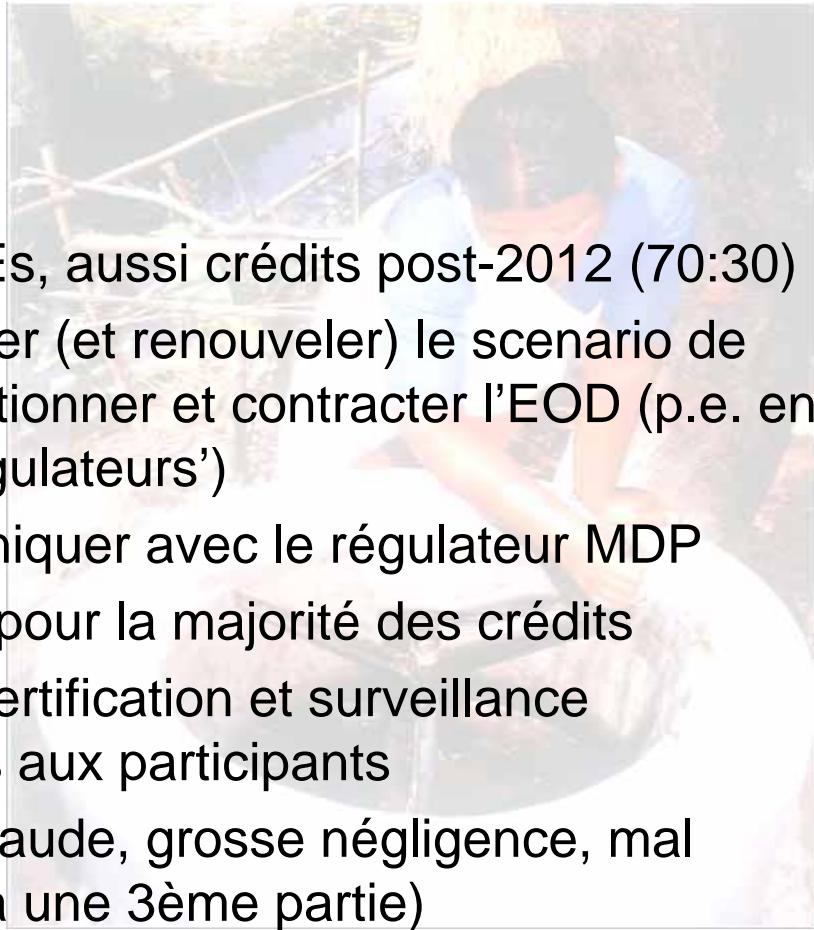
Déduction de coûts

UREs (VER) vs. URCEs (CER)

- **considérer la vente d'URCEs si vous:**
 - comprenez complètement les méthodologies du scenario de référence et le processus d'enregistrement des URCEs
 - êtes prêt à assumer le risque de livraison
 - estimatez la valeur du risque en échange contre un meilleur prix
 - ne devez pas emprunter contre ER cash flows
- **considérer la vente de UREs si vous:**
 - n'êtes pas prêt à assumer le risque de conversion URE→URCE
 - ne pouvez ni voulez pas garantir livraison
 - devez financer des frais de préparation
 - devez emprunter contre ER cash flows

En cas de CDCF

- Achat des URCEs et aussi des UREs, aussi crédits post-2012 (70:30)
- Prend responsabilité pour développer (et renouveler) le scenario de référence, créer plan de suivi, sélectionner et contracter l'EOD (p.e. en assumant la plupart des risques 'régulateurs')
- Réserve le droit exclusif de communiquer avec le régulateur MDP
- Conclue des contrats aux prix fixés pour la majorité des crédits
- Coûts de préparation, vérification, certification et surveillance (*plafonné*) sont déduit de paiements aux participants
- Pénalisation seulement en cas de fraude, grosse négligence, mal comportement délibéré (p.e. vente à une 3ème partie)



Merci...

